

Ce n'est pas la seule innovation.

Car, de plus, on a égalisé et allégé la psalmodie : les matines ont toutes neuf psaumes, c'est entendu, mais les psaumes très longs ont été partagés en sections de psaumes. Exemple : aux matines du dimanche, le psaume IX, *Confitebor tibi*, est partagé en quatre ; aux matines du lundi, le psaume XVII, *Diligam te*, est partagé en trois ; aux matines du vendredi, le psaume LXXVII, *Attendite*, est partagé en six. On a appliqué à ces psaumes très longs le principe de sectionnement que le Bréviaire parisien de 1736 avait appliqué à nombre de psaumes, et qui était appliqué de temps immémorial au *Beati immaculati* par l'office romain.

Secondement, on a voulu varier la psalmodie. Le *Beati immaculati* reste attribué aux petites heures du dimanche, mais les petites heures de la semaine ont à chaque jour une psalmodie différente. De même, chaque jour, pour complies. Ainsi en allait-il au Bréviaire parisien de 1736.

Ces exemples suffirent à montrer que Rome a voulu rendre la récitation du psautier plus mesurée, plus captivante. Pascal s'enchantait de la méditation du *Beati immaculati*, mais sans doute ne le récitait-il pas tous les jours ! Les yeux eux-mêmes ont besoin de se rafraîchir. Ils le seront, et le cœur aussi, par cette psalmodie dont le texte se renouvellera quotidiennement.

La nouvelle réforme réalise une dernière pensée, qui sera appréciée des prêtres dont la vie est vouée à un ministère intensif, et, certains jours, écrasant.

Elle entre dans les vues des évêques qui avaient demandé, à maintes reprises, au Saint-Siège, que l'on revint à la récitation hebdomadaire du psautier sans que, pour autant, *clero, in sacri ministerii vinea ob imminutum operariorum numerum iam gravius laboranti, non majus imponeretur onus*, ce sont les termes de la constitution *Divino afflatu*. Elle rejoint certaines propositions dont des évêques du Canada, d'Allemagne, d'Italie, de France, saisirent le Concile du Vatican. Elle rappelle en particulier la proposition de Mgr Darboy, de Mgr Dupanloup et de neuf archevêques ou évêques français, proposant, à côté d'autres amendements difficiles à justifier, d'abrégier

La
de l'ol
une p
que la
imma
la sem

C
tine
diet
fois,
pas
celui
rare